



Journal Français de Droit International

French Journal of International Law

APPEL À CONTRIBUTIONS
N°1-2027



Une nouvelle revue de droit international

Le Journal Français de Droit International (JFDI) / French Journal of International Law (FJIL) est une nouvelle revue scientifique, en accès ouvert et gratuit, dédiée à la diffusion large des travaux français et francophones de haut niveau en droit international public. Il est ouvert aux droits international privé, transnational et global.

Portée par une nouvelle association indépendante d'enseignants-chercheurs, la revue vise à améliorer la visibilité des recherches francophones en droit international.

En publiant gratuitement chaque article sélectionné simultanément en français et en anglais, le JFDI/FJIL entend renforcer l'impact et la consultation des travaux français et francophones, tout en favorisant le dialogue entre les doctrines juridiques.

La spécificité du JFDI/FJIL repose sur la combinaison de plusieurs éléments :

- » Son bilinguisme systématique.
- » Son modèle 100 % numérique et ouvert
- » Son processus de sélection, par des pairs et en double aveugle, de toute contribution publiée

Penser le devenir du droit international

Le retour à la Maison-Blanche de Donald Trump, la guerre en Ukraine, en Iran, au Liban ou encore les événements récents au Congo et au Mali, la situation à Gaza et en Cisjordanie, combinés à des discours et des comportements tendant à « normaliser » des violations graves et patentes du droit international, ont asséné des coups au droit international et à ses représentations qui amènent à s'interroger sur son avenir, sur l'attachement que les États lui portent, ou du moins portent à certaines de ses règles et institutions fondamentales. Là où le droit international a pu conserver, jusqu'à un passé récent, une place centrale dans le discours des et sur les relations internationales, l'absence de justification juridique des comportements de certains États, notamment de ceux qui étaient parfois compris comme les garants du système international actuel, révèle un changement de circonstances inquiétant. On peut dire la même chose de discours qui, tout en reprenant une rhétorique juridique éprouvée, témoignent de la volonté d'États, anciennement ou nouvellement puissants, d'inverser les principes de certaines branches du droit international. Le discours juridique doctrinal lui-même connaît des sursauts revitalisant implicitement ou explicitement un droit naturel peu articulé, qui ramène du même coup une morale – pour l'heure subjective et indéterminée – sur le devant de la scène. En outre, de grandes évolutions comme le dépassement des limites planétaires, matérialisé par la multiplication des événements climatiques extrêmes, ou encore le développement des réseaux sociaux, des multinationales et de l'intelligence artificielle, impliquent des mutations profondes dans les relations sociales et commerciales, que les États hésitent ou peinent à réglementer. Le monde a irrémédiablement changé ces dernières années et ce changement, comme les grandes révolutions sociales qu'ont connues les siècles derniers, appelle un moment réflexif.

Dans cette situation, marquée à la fois par l'inadéquation aux enjeux actuels de certaines normes, instruments, institutions et procédures internationaux, par des politiques juridiques déstabilisatrices et par la dénonciation politique plus ou

moins réfléchi du droit international ou de ses éléments, le thème du premier numéro du *Journal Français de Droit International / French Journal of International Law* porte sur le **devenir** du droit international.

Comprendre et participer de manière pleinement informée et éclairée au devenir du droit international implique, outre des compétences techniques, des capacités d'imagination, de créativité et de mise en perspective. Nous sommes en effet convaincus que la « dépendance au sentier » des multiples acteurs du droit international – juges, chancelleries, négociateurs et négociatrices, fonctionnaires internationaux mais aussi universitaires – est l'un des principaux obstacles à l'inventivité et la profondeur de réflexion nécessaires dans l'analyse du droit international, dans sa compréhension, sa critique et dans les propositions que nous devons formuler sur un plan conceptuel, herméneutique comme pratique. Par conséquent, il s'agit plus précisément de penser le devenir du droit international *à nouveaux frais*.

Penser le devenir du droit international à nouveaux frais signifie au moins l'une de ces deux choses.

Premièrement, se focaliser sur les événements, pratiques, technologies, décisions ou problématiques qui mettent à l'épreuve voire entrent en résistance avec des normes, instruments, institutions ou procédures internationaux en place, ou avec des cadres habituels d'analyse. Penser le devenir du droit international implique en effet de poser un diagnostic sur les dysfonctionnements contemporains dont il souffre, tant sur le plan technique que conceptuel, le cas échéant en déployant de nouveaux cadres d'analyse, qu'ils soient issus d'une réflexion strictement juridique ou qu'ils empruntent à d'autres disciplines.

Deuxièmement, proposer de nouvelles façons de comprendre, qualifier, décrire et critiquer le droit en vigueur, ou encore formuler de nouvelles propositions. Une telle démarche peut être nourrie de concepts, de théories ou de réflexions provenant de nouvelles approches du droit (*earth law system*, *disaster law* par exemple) ou d'autres disciplines : histoire (par exemple histoire globale, critique, *etc.*), philosophie (sphères de justice, démocratie épistémique, limitarisme, *etc.*), relations internationales (néo-marxisme, approches bureaucratiques, anthropologie des organisations internationales, *etc.*), sciences sociales (sociologie des organisations internationales par exemple), économie (théorie du *donut* par exemple), médiologie (influence du *medium* sur le message), sciences « dures » (limites planétaires, robustesse c. performance, *etc.*), géographie du droit (par exemple représentation cartographique des politiques vis-à-vis des

juridictions internationales), sciences du comportement (analyse de la bureaucratie par Cass R. Sunstein par exemple), psychologie sociale, sciences cognitives, *etc.*

Les articles proposés, dont le volume ne devra, sauf exceptions, pas excéder 130.000 signes espaces compris, devront relever au moins de l'une de ces deux démarches. Sans que les axes ci-après indiqués constituent un carcan contraignant, ils pourront notamment concerner :

- La manière dont la doctrine historique ou contemporaine a pu appréhender, appréhende et/ou pourrait appréhender, d'un point de vue méthodologique, épistémologique ou matériel, les crises et évolutions qui ont affecté ou affectent le droit international ;
- Le rôle passé, présent, possible et/ou comparé de la technique juridique dans les évolutions et changements du droit positif, ainsi que les réussites et écueils de sa mobilisation à cet effet ;
- Les risques qu'ont pu poser, que posent et/ou que pourraient poser les nouvelles technologies, les nouveaux concepts et les nouvelles approches du droit international pour la stabilité, l'efficacité, l'effectivité, la cohérence ou l'équité de l'ordre juridique international ou pour les buts assignés aux institutions internationales.

Les articles publiés seront choisis par le comité de rédaction sur la base d'évaluations remises à la suite d'une relecture en double aveugle par les pair(e)s, selon les modalités temporelles suivantes :

- Remise des propositions d'articles à l'adresse contact@jfdi-fjiil.com avant le **25 février 2027**
- Évaluation par les pair(e)s et réponse (acceptation en l'état, acceptation avec modifications mineures, acceptation sous réserve de modifications substantielles, rejet) formulée dans un délai de 3 semaines.
- Remise des versions revues des articles sélectionnés : **15 avril 2027**
- Traduction puis publication : **mai 2027**

Direction

Raphaël MAUREL

Conseil scientifique

Geneviève BASTID-BURDEAU
Laurence BOISSON DE CHAZOURNES
Laurence BURGORGUE-LARSEN
Diego COLAS
Olivier CORTEN
Mathias FORTEAU
Maurice KAMTO
Franck LATTY
Sandrine MALJEAN-DUBOIS
Gabrielle MARCEAU
Alain PELLET
Alioune SALL
Jean-Marc SOREL
Hélène TIGROUDJA
Françoise TULKENS

Comité de rédaction

Manon BONNET
Caroline CHAUX
Florian COUVEINHES MATSUMOTO
Jean-Baptiste DUDANT
Marie LEMEY
Kiana NÉRI
Denys-Sacha ROBIN